



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département de  
la Vienne

MAIRIE DE  
MAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Magné

Séance du 20 Juin 2022

Nombre de membres :
- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAGNÉ, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Murielle PHELIPPON.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2022  
Date d'affiche de la convocation: le 13 juin 2022  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers représentés: 2  
Nombre de conseillers excusés: 2  
Nombre de conseillers absents: 1

**Etaient Présents** : Mme Murielle PHELIPPON, Maire

M. MOIGNER Philippe, M. Frédéric BRESSOLIN, adjoints,

M. VILLENEUVE Alexandre, Mme BLANCHET Christelle, M. Michael GUICHARD, M. JESBERGER Gilles (arrivé à la question 3), Mr BLONDIAUX Jacques, M. Eric MARIVINGT (arrivé à la question 6), M. François GUITTON, conseillers municipaux.

**Excusés et représentés par pouvoir** : M. ORE Julien représenté par Mr Jacques BLONDIAUX, Mme BEGOIN Sarah représentée par Mme BLANCHET Christelle.

**Excusé** : M. TONDEREAU Frank, M. Alain VILLEGGER

**Absents** : Mme Marie ETIENNE,

**Secrétaire de séance**: Mr GUITTON François est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**FINANCE : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

La Commune de Magné tarifie annuellement certains services rendus à la population, et notamment dans les domaines suivants :

- ↪ Cantine scolaire,
- ↪ Garderie périscolaire,
- ↪ Locations des salles,
- ↪ Locations de matériels,
- ↪ Service de la Mairie,
- ↪ Concessions dans le cimetière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'augmentation du prix des produits alimentaires, du gaz, de l'électricité, le Conseil Municipal souhaite augmenter le prix du repas à la cantine scolaire.

AR Prefecture

086-218601417-20220620-2022\_24-DE  
Reçu le 24/06/2022  
Publié le 24/06/2022



Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal propose les tarifs suivants :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	
Prix du repas par enfant	<b>3.20</b>
Prix du repas par adulte	<b>5.89</b>
<b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b>	
Garderie matin 1 <sup>er</sup> enfant	<b>1.79</b>
Garderie matin à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	<b>1.06</b>
Garderie soir 1 <sup>er</sup> enfant	<b>2.29</b>
Garderie soir à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	<b>1.16</b>
<b>LOCATION DES SALLES</b>	
<i>Salle Communale (80 personnes maxi)</i>	
Habitant de la Commune – 1 journée – La salle seulement	<b>118</b>
Habitant de la Commune – 1 journée – La salle et la cuisine (vaisselle incluse)	<b>149</b>
Habitant Hors de la Commune – 1 journée – La salle seulement	<b>154</b>
Habitant Hors de la Commune – 1 journée – La salle et la cuisine (vaisselle incluse)	<b>192</b>
Association communale	<b>gratuit</b>
Supplément Chauffage 1 journée (période du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03)	<b>27</b>
Caution	<b>300</b>
<i>Ateliers du Bois - Servouze</i>	
Association communale	<b>gratuit</b>
Habitant Commune et Hors Commune	<b>64</b>
<b>Salle de réunion – la Cure</b>	
Association communale	<b>gratuit</b>
<b>LOCATION MATERIELS</b>	
Table	<b>5</b>
Banc	<b>1</b>
<b>SERVICE MAIRIE</b>	
<i>Photocopies</i>	
Couleurs A3	<b>0.30 € la feuille</b>
Couleurs A4	<b>0.20 € la feuille</b>
Noir/blanc A3	<b>0.20 € la feuille</b>
Noir/blanc A4	<b>0.10 € la feuille</b>
Noir/blanc A3 et A4 pour les associations (ils doivent fournir leur papier)	<b>GRATUIT</b>
<b>CONCESSIONS</b>	
Concessions trentenaires	<b>200 € les 3 m2</b>
Concessions cinquantenaires	<b>250 € les 3 m2</b>
Concession perpétuelles	<b>400 € les 3 m2</b>
Case columbarium concession 10 ans	<b>160 €</b>
Case columbarium concession 30 ans	<b>500 €</b>
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	<b>50 €</b>
Cave-urne concession 10 ans	<b>220 €</b>
Cave-urne concession 30 ans	<b>660 €</b>

AR Prefecture



2022-24

Tarifs des concessions pour les personnes domiciliées hors de la Commune,

CONCESSIONS	
Concessions trentenaires	400 € les 3 m <sup>2</sup>
Concessions cinquantenaires	500 € les 3 m <sup>2</sup>
Concessions perpétuelles	800 € les 3 m <sup>2</sup>
Case columbarium concession 10 ans	320 €
Case columbarium concession 30 ans	800 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	100 €
Cave-urne concession 10 ans	440 €
Cave-urne concession 30 ans	990 €

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** le tableau des tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Copie certifiée conforme  
Magné, le 22 juin 2022.  
Le Maire,  
Murielle PHELIPPON

AR Prefecture

086-218601417-20220620-2022\_24-DE  
Reçu le 24/06/2022  
Publié le 24/06/2022